

## LA FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE

### Qu'est-ce que c'est ?

La flavescence dorée est une **maladie grave de la vigne**, très épidémique et incurable. Elle est **transmise par un insecte** (une cicadelle *Scaphoïdeus titanus*). C'est une **maladie de quarantaine**, règlementée par un arrêté national et décliné au niveau régional.

### Comment lutter ?

- Eliminer les plants malades.
- Contrôler l'insecte vecteur par des traitements insecticides (obligatoire sur les communes comprises dans l'arrêté préfectoral) pour limiter la progression de la maladie.
- Eliminer toutes repousses de vignes sauvages (friches, talus...) qui sont des réservoirs de la maladie et du vecteur.

### Qui est concerné ?

Tout le monde ! Viticulteurs, particuliers, collectivités, communes.

**Si vous possédez des vignes (même un cep !)** : il est indispensable de vous faire connaître auprès de nos services, car votre commune est incluse dans un arrêté de lutte obligatoire contre la flavescence dorée et des mesures de lutte sont à mettre en place :

- Traitement(s) insecticide(s) contre l'insecte vecteur de la maladie
- Signalement de tous ceps suspects

**Pour tous renseignements ou signalements, merci de contacter la FDGDON des Pyrénées-Atlantiques :**  
Sylvie Désiré au 05.59.90.18.52 ou par mail [sylvie.desire@fdgdon64.fr](mailto:sylvie.desire@fdgdon64.fr)

### RECONNAITRE LA FLAVESCENCE DOREE

Les symptômes de la maladie sont principalement visibles à partir de la mi-août.  
La maladie peut se présenter sous différentes formes :

- Coloration du feuillage en rouge (cépage rouge) ou en jaune (cépage blanc) par plage ou en totalité.
- Jaunissement des nervures (cépages blancs).
- Enroulement des feuilles.
- Non aoûtement des rameaux (les rameaux restent verts en septembre/octobre).
- Dessèchement partiel ou total des grappes.

